

# Publiez Ce Que Vous Payez

Les mécanismes de participation à  
l'élaboration des politiques publiques de  
pêche

Atelier d'information et de sensibilisation



Nouakchott le 24 juin 2016

# SOMMAIRE

I- **Entrée en matière:** quid d'une politique publique de pêche?

II- **La typologie des mécanismes de participation**

*i) Les Directives*

*ii) La FiTI*

a) *Définition et caractéristiques*

b) *Principes de la FiTI*

c) *Le cadre institutionnel*

d) *Le dispositif normatif*

III- **Pertinence de transparence et participation aux PPP**

IV- **Principes de la FiTI**

V- **Caractéristiques de la FiTI**

VI- **La chaîne de valeurs**

VII- **Les Acteurs**

VIII- **Etat d'avancement de l'institution**

## I- Entrée en matière: quid d'une politique publique de pêche?

Il s'agit d'orientations se présentant sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans le secteur de la pêche.

En termes d'élaboration, elle est généralement le fait de l'Etat ou ses démembrements.

Cette tendance est à remettre en cause pour permettre aux OSC d'y apporter leurs contributions. Ce qui donnera lieu à des politiques publiques inclusives.

## Principes d'une politique publique de pêche

Ces principes sont déclinés en quatre principaux axes :

- **Assurer la conservation des ressources**
  - i) *Protéger les ressources contre la surexploitation*
  - ii) *Eviter la disparition de certaines espèces*
- **Améliorer les structures**
  - i) *Equiperment des pêcheurs*
  - ii) *Financement*
  - iii) *Encadrement*
- **Régulation du marché**
  - i) *Œuvrer au respect des normes dans le secteur de la pêche*
  - ii) *Contrôler les prix pour mieux protéger les consommateurs*
- **Organiser les relations avec les pays tiers**
  - i) *Bien ficeler les accords de pêche avec les partenaires*
  - ii) *Conservation des ressources*

## II- La typologie des mécanismes de participation

### i) Les Directives

#### **Lignes directrices internationales pour une pêche artisanale durable**

#### **Le focus est mis sur :**

*La 31ème session du Comité des pêches de la FAO(COFI 31) a adopté les directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (VGSSF). Les lignes directrices traitent de cinq thèmes: la gouvernance des droits de propriété dans la pêche artisanale et la gestion des ressources; le développement social, l'emploi et travail décent ; les chaînes de valeur, activités après capture et commerce; l'égalité de genre; les risques liés aux catastrophes et le changements climatique. Les domaines clés pour la mise en œuvre des lignes directrices sont également explorés, y compris : la cohérence des politiques, la coordination institutionnelle et la collaboration; l'information, la recherche et la communication; le développement des capacités. (juin 2014).*

**DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE Gouvernance responsable des régimes fonciers APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE (2012)**

## a) définition et caractéristiques de la FiTI

L'acronyme FiTI signifie "**Fisheries Transparency Initiative**" (Initiative pour la Transparence dans le secteur des pêches).

Il s'agit d'une Initiative spécifique, applicable à des ressources renouvelables (les ressources halieutiques), qui a pour but d'instituer un dispositif de transparence dans le secteur des pêches pour en assurer la bonne gouvernance.

- *La Fisheries Transparency Initiative (FiTI) est une initiative mondiale multipartite qui vise à augmenter la responsabilité et la durabilité des pêches par la transparence et la participation.*
- **Transparence** : *La FiTI augmentera la transparence dans la pêche en publiant régulièrement des informations relatives à l'accès à la pêche maritime. Ceci inclue entre autres qui a le droit de pêcher (détenteur de ces droits, accords de pêche), quel prix est payé pour le droit à pêcher et quelle quantité de poisson est prélevée). Ces informations couvriront la pêche à petite et à grande échelle.*
- **Participation** : *La FiTI rendra les informations publiées plus crédibles grâce à un processus de délibération comprenant tous les groupes de parties prenantes (du secteur public, du secteur privé et de la société civile). Avec le temps, cette approche permettra d'établir un environnement multipartite basé sur la confiance et orienté vers le consensus qui soit propice à une action collective.*
- *Une plus grande transparence et une participation de toutes les parties prenantes constituent une base crédible pour initier un débat national. Cet environnement permet de créer une concurrence positive entre les pays et entre les entreprises du secteur privé pour rendre la pêche plus responsable.*

## Définition et caractéristiques (suite)

- La FiTI est une initiative **globale**. L'initiative ne se limite pas à un seul pays ou à une région/continent. Elle vise à instaurer des conditions de concurrence équitables entre les pays engagés dans le secteur des pêches. Plus il y aura de pays participants, plus l'initiative sera puissante !
- La **mise en œuvre** de la FiTI se fait **au niveau national**. L'intention de rejoindre la FiTI et l'initiation du processus officiel doivent émaner du gouvernement d'un pays. Pour cela, le gouvernement d'un pays doit montrer un soutien actif à la mise en œuvre de la FiTI. Ceci inclut, entre autres, l'engagement du gouvernement à garantir un environnement favorable, l'établissement dans le pays d'un groupe national multipartite et la publication d'informations préalablement définies dans des délais impartis.
- La FiTI est une initiative **volontaire avec des conditions obligatoires**. La mise en œuvre de la FiTI est volontaire. Cependant, une fois que le pays a décidé de participer, les conditions doivent être remplies.
- La FiTI est basée sur une **structure de gouvernance multipartite** qui assure que les parties prenantes des gouvernements, des entreprises et de la société civile sont représentées de façon égale.
- Cette gouvernance multipartite sera appliquée au niveau international par le biais d'un **comité multipartite international** et au niveau national par le biais de **groupes consultatifs nationaux**.
- La FiTI fournira des directives de procédures claires pour la collecte, la vérification et la publication d'informations pertinentes liées à la pêche. Ce processus devra mener à la publication d'un **Rapport National** dans des délais impartis.

## b) Principes de la FiTI

- **Principes de la FiTI**
- **Principe 1:** La pêche durable contribue de manière significative à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable, et par conséquent à la stabilité nationale et régionale et à une meilleure résilience face aux effets du changement climatique.
- **Principe 2:** Les gouvernements souverains sont responsables de la gestion durable des pêches, mettant les richesses nationales halieutiques au bénéfice des citoyens pour promouvoir l'intérêt national, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'un développement socio-économique équitable.
- **Principe 3:** Tous les acteurs ont des contributions importantes et pertinentes à faire, y compris les gouvernements et leurs agences, les pêcheurs de petite et de grande échelle, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs, la société civile organisée et le monde académique.
- **Principe 4:** La Transparence est essentielle pour une pêche responsable, puisqu'elle peut stimuler une demande active et accrue de redevabilité, contribuant ainsi à l'amélioration de la prise de décisions dans la gestion des pêches.
- **Principe 5:** La Transparence est a une efficacité optimale lorsque l'information est partagée et vérifiée par le biais d'une participation active, libre, effective, consciente et informée des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des scientifiques et d'autres acteurs représentés comme partenaires égaux, permettant ainsi aux acteurs de garantir la crédibilité et la légitimité de l'information.
- **Principe 6:** Afin que la transparence soit efficace, des informations pertinentes doivent être rendues publiques à la société dans un format accessible et en temps opportun.
- **Principe 7:** L'augmentation de la transparence et de la participation doit être faisable et introduite de manière progressive dans le but d'assurer le soutien le plus large à cette initiative.



## c) Le cadre institutionnel

### 1) Les institutions étatiques

Le Ministère de l'Economie et des Finances

Le MPEM, PRAO/PASP

Le CNITIE

### 2) Les institutions non étatiques internationales

- *La HUMBOLDT-VIADRINA Governance Platform*

- *La BM, l'UE, etc.*

### 3) D'autres acteurs?

CMPCQVP

Citoyens Citoyennes Debout

Clean Beach

Mer Bleue

Mauritanie 2000

Les fédérations

Les communautés

Les instituts de recherche (exp. IMROP)

## e) Le dispositif normatif

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de la FAO (2012) ; les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (2015) ; les Lignes Directrices pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (UNEP, 2010) ; le Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (2014) ; et récemment la Politique Commune de la Pêche de l'Union Européenne.

Déclaration de Nouakchott adoptée le 3 février 2016

### III- Pertinence de la transparence et de la participation aux PPP

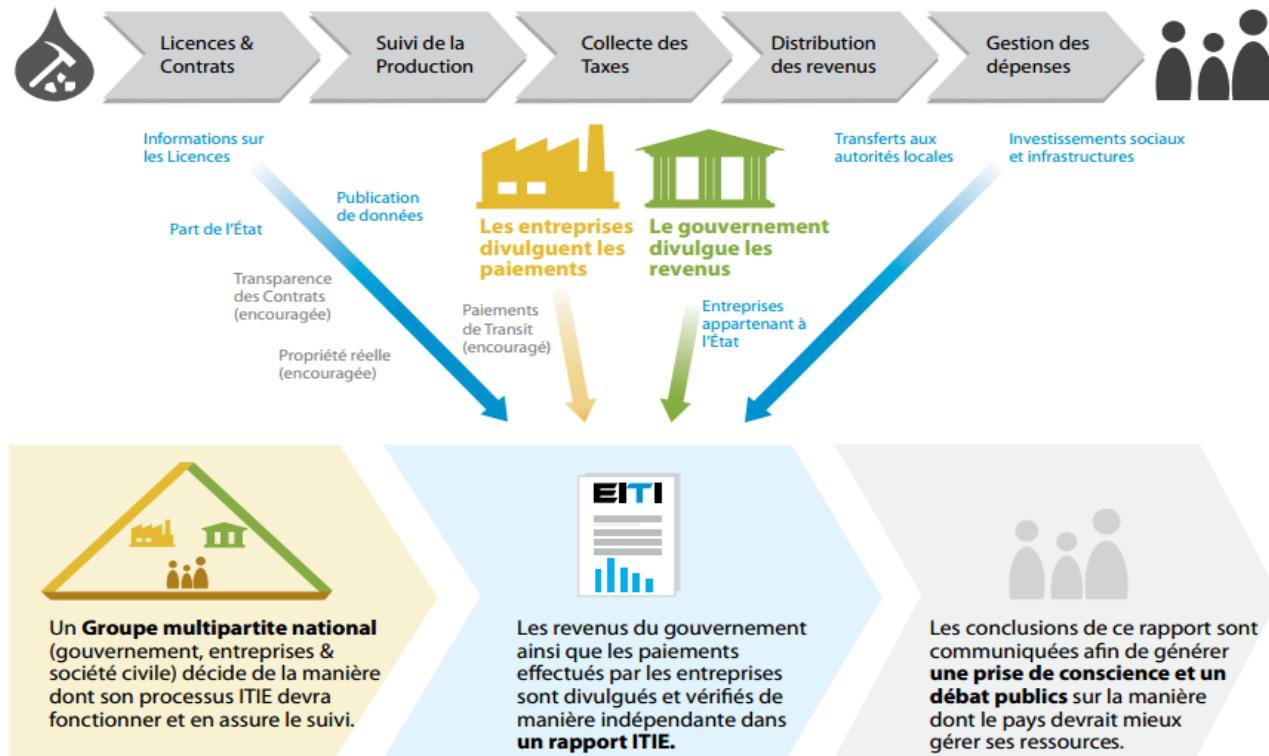
La pêche est vitale, elle est:

- ❑ Source de beaucoup d'emplois
- ❑ 500 millions de personnes soit près de 8% de la population mondiale travaillent dans la pêche ou dans la transformation de ses produits ;
- ❑ Apport alimentaire pour plusieurs millions d'individus,
- ❑ Les flux financiers de ce secteur sont de l'ordre de 137 milliards de dollars par an.

Nonobstant l'importance de ces données :

- la contribution n'est pas si effective en ce qu'elle pouvait donner des résultats plus significatifs;
- L'environnement marin est gravement dégradé;
- La mauvaise gouvernance du secteur est visible (problème de transparence)

# IV- La chaine de valeurs (ITIE classique)



## Quelle chaîne de valeur pour le FiTI?

Exemple:

Chaîne de valeur constitué comme suit:

**Production – valorisation – Commercialisation – consommation – Emploi**

Est-ce pertinent? (discussion)

## V– L'état actuel de la FiTI

- La FiTI est dans sa phase conceptuelle. Un cadre détaillé (**le FiTI Standard**) est actuellement élaboré par le Secrétariat de la FiTI.
- Ce cadre sera élaboré en prenant en compte les efforts existants qui cherchent à promouvoir la transparence et la participation dans le secteur des pêches. Il définira :
  - Les informations qui devront être rendues publiques ;
  - Comment la transparence peut être atteinte ; et
  - Comment l'initiative sera régie
- Les principes de la FiTI, qui reflètent les valeurs et les objectifs des parties prenantes de la FiTI, représentent les piliers de l'initiative.

# Fin de la contribution

---

**Nous vous remercions de votre aimable attention**